FO HEBDO
la Force de l'information

Chef de cabine chez Air France, spécialiste du syndrome aérotoxique, **Stéphane Pasqualini** est le monsieur santé du Syndicat national FO des personnels navigants commerciaux (SNPNC FO).

P. 8

LES SALARIÉS DES AUTOROUTES REVENDIQUENT UNE AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ET DES SALAIRES P. 4

BUDGET 2018 : IL FAIT LE BONHEUR DES PLUS RICHES P. 5

FO HEBDO
N° 3258
Du 8 au 14 novembre 2017
Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Y a-t-il un air pur dans l'avion?

ÉVÉNEMENT P. 2-3

CLIMATISATION
L'air respiré par les personnels et les passagers est parfois chargé d'huile provenant des réacteurs.

MOBILISATION
Pilotes et navigants commerciaux se battent depuis 1999 pour faire reconnaître ce «syndrome aérotoxique».

TEMPORISATION
Soumis à la pression de la rentabilité, constructeurs et compagnies aériennes se renvoient la balle.

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Les moteurs des avions à réaction seraient responsables de la toxicité de l'air diffusé dans les cabines.

© F. BLANC

Un syndicalisme libre et indépendant, alliant idéal et pratique, négociation et action

Éditorial par Jean-Claude Mailly

Dans nombre de pays, en Europe et hors Europe, se déroule ce que l'on pourrait appeler une crise de la représentation politique. Elle est notamment perceptible à l'occasion d'élections politiques où les pronostics ne sont pas confirmés, où certains grands partis prennent l'eau, où des mouvements dits « populistes » font des percées. La France n'y échappe pas, on a pu le mesurer à l'occasion des élections présidentielles et législatives.
Parmi les causes de cette situation figurent incontestablement une augmentation des inégalités et précarités, un sentiment

Suite page 3

© SNPNC FO

AIR CABINE

Le système d'air cabine des avions à réaction est conçu pour procurer aux passagers une atmosphère sûre et confortable à une altitude de croisière pouvant atteindre les 12000 mètres.

VOICI COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME

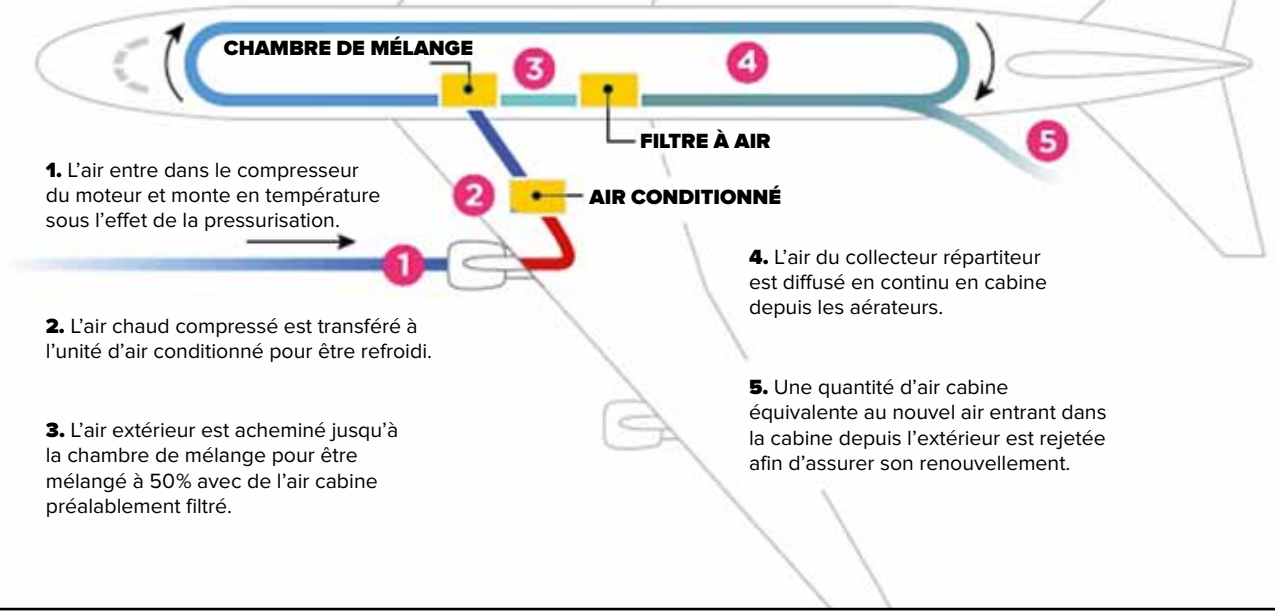

1. L'air entre dans le compresseur du moteur et monte en température sous l'effet de la pressurisation.

2. L'air chaud compressé est transféré à l'unité d'air conditionné pour être refroidi.

3. L'air extérieur est acheminé jusqu'à la chambre de mélange pour être mélangé à 50% avec de l'air cabine préalablement filtré.

4. L'air du collecteur répartiteur est diffusé en continu en cabine depuis les aérateurs.

5. Une quantité d'air cabine équivalente au nouvel air entrant dans la cabine depuis l'extérieur est rejetée afin d'assurer son renouvellement.

En avion, un air toxique pour les personnels et les passagers?

Soutenus par des scientifiques, des salariés du transport aérien, avec le syndicat FO des personnels navigants commerciaux (SNPNC FO), militent au niveau international pour que compagnies et constructeurs admettent la réalité du risque de toxicité de l'air des cabines des avions.

L'air que l'on respire dans un avion à réaction est-il dangereux pour la santé? Il peut l'être dans certaines circonstances. C'est ce que soutiennent des pilotes et navigants commerciaux (PNC) de par le monde. À travers des associations internationales comptant des scientifiques, ces professionnels s'efforcent depuis près de vingt ans d'obtenir des puissantes compagnies aériennes (4 milliards de passagers par an dans le monde) et des avionneurs, tout aussi puissants, qu'ils admettent l'existence d'un problème de contamination potentielle de l'air en cabine. Ces navigants demandent qu'un lien soit reconnu entre les pathologies développées par des salariés de compagnies – ou des passagers – et le caractère parfois toxique de l'air en avion. Ils veulent une reconnaissance de ce qu'on nomme depuis 1999 le syndrome aérotoxique. *« Celui-ci est connu depuis 1939, signalé par le service médical de l'armée américaine »*, indique un commandant de bord, atteint du syndrome et en arrêt maladie depuis un an et demi. Ce syndrome se traduit par divers symptômes (vision floue, insuffisance respiratoire, vertiges, vomissements…) de courte durée ou chroniques, bénins ou graves et pouvant entraîner des maladies invalidantes voire fatales. S'il existe des travaux médicaux prouvant que les maux dont souffrent certains navigants ne sont pas des élucubrations, si un constructeur comme Airbus juge nécessaire de préconiser un protocole de décontamination de ses avions en cas d'événement toxique, si une compagnie comme EasyJet vient de se saisir du problème d'aérotoxicité en promettant l'installation de filtres (pour l'instant à l'état de prototype), si des rapports de l'OMS ou encore de l'Organisation de l'aviation civile internationale s'inquiètent de l'aérotoxicité, si des parlementaires (en Australie, Allemagne, Grande- Bretagne, etc.) ont soulevé eux aussi le problème… Les navigants, eux, attendent toujours que ce syndrome soit reconnu en tant que maladie professionnelle.

2
C'est le nombre de litres d'huile que consomme un moteur neuf d'avion à réaction par jour, une quantité qui peut aller jusqu'à 9 litres avec l'usure…

Des particules toxiques

Leur combat est d'autant plus difficile que la manifestation de l'aérotoxicité est subtile. Le phénomène se traduit par des émanations (*fume event*) qui, au-delà d'une odeur nauséabonde, ne montrent aucune visibilité. D'autant moins en l'absence de détecteurs. Il peut également se manifester par de la fumée (*smoke*

event). Le phénomène peut aussi être totalement indétectable, mais néanmoins présent via des particules toxiques imprégnant parois, sièges et autres mobiliers en cabine. Cette toxicité, qui peut nécessiter le déroutement en urgence de l'avion, trouverait sa cause dans la manière de produire l'air pressurisé. Les avions à réaction (hormis le Boeing 787, doté d'un système électrique donc propre) utilisent, pour des raisons de coûts et pour alléger leur poids, l'air entrant dans les réacteurs pour produire celui des cabines. Cet air prélevé, réchauffé et compressé, suivra tout un circuit avant d'être diffusé dans l'avion.

Des joints pas forcément étanches

Il rencontrera un filtre à air biologique *« qui n'arrête donc pas les produits chimiques »*, indique Stéphane Pasqualini*, chef de cabine à Air France, membre du CHSCT et spécialiste de l'aérotoxicité pour le syndicat FO des PNC (SNPNC FO). *« Le problème de la contamination de l'air prend sa source au niveau des moteurs »*, qui utilisent bien sûr de l'huile, laquelle contient moult composés toxiques (dont des neurotoxiques) qui chauffés à haute température le sont davantage encore. Lorsque les joints intérieurs des moteurs sont usés voire défectueux, l'huile peut les franchir et s'infiltrer dans l'air compressé, indique Stéphane Pasqualini. *« Les événements toxiques en cabine sont fréquents »*, assure-t-il. Propos relayés par un pilote fustigeant *« l'attitude de déni des compagnies »*.

VALÉRIE FORGERONT

* Voir son portrait en page 8

Une rentabilité hautement toxique

L'aérotoxicité renvoie au problème de la rentabilité demandée aux avions au sein des compagnies, indique le SNPNC FO. Certes, les appareils (durée de vie de vingt-cinq ans) ont des moteurs qui doivent être révisés après 30 000 heures de vol et les constructeurs font des recommandations de maintenance. Toutefois, *« la pression de la rentabilité est énorme et le développement des compagnies à bas coûts a exacerbé le problème. Immobiliser un avion 48 heures pour une révision complète et un nettoyage du circuit d'air cela a un coût »*, indique Stéphane Pasqualini. Les révisions ne sont donc pas *« forcément »* réalisées dans les délais, souligne un pilote. Or précise-t-il, plus un moteur vieillit, plus il consomme de l'huile.

« Neuf, un moteur consomme environ deux litres d'huile par jour. Âgé, cela peut aller jusqu'à 8 à 9 litres. Norme acceptée par Airbus par exemple », indique cet instructeur sur Airbus.

Les petits moyens du bord

« Tant que rien d'anormal n'est détecté sur le moteur, la maintenance ajoute tout simplement de l'huile chaque jour. Autant dire une quantité invraisemblable d'éléments toxiques susceptibles d'infiltrer l'air de la cabine ! » En cas d'incident toxique, s'ils s'en rendent compte à temps, les pilotes disposent d'un masque à oxygène. Les PNC disposent eux d'une cagoule, *« laquelle n'est efficace que pendant un quart d'heure et que les personnels n'osent pas enfiler devant les passagers qui, de leur côté, n'ont aucune protection efficace »*, s'irrite Stéphane Pasqualini.

V. F.

ZOOM

La lutte s'organise sur le plan international

Le GCAQE (*Global cabin air quality executive*) *« est une association internationale de lanceurs d'alerte composée de syndicats de navigants ou encore de scientifiques. Elle répertorie les événements aérotoxiques, développe l'information et la recherche »*, indique Stéphane Pasqualini. Le SNPNC FO, membre à part entière, y participe, de même qu'à l'Association des victimes du syndrome aérotoxique (AVSA), basée en France, laquelle archive aussi les incidents d'aérotoxicité et apporte des conseils, y compris juridiques, aux personnes impactées. Sur le plan européen, FO, qui est membre de l'association des personnels de cabine EurECCA, participe aussi à un groupe (Cen TC 436) qui *« identifie les particules toxiques* [...]. *Une vingtaine initialement, soixante-dix répertoriées à ce jour »*. C'est grâce à de telles associations que des universitaires viennent de créer des tests capillaires et sanguins, ainsi que des lingettes capables de déceler les particules toxiques en cause.

Un syndicalisme libre et indépendant, alliant idéal et pratique, négociation et action

croissant et largement partagé d'injustice, d'autant plus prégnant depuis la crise financière de 2007.

En quelque sorte, il s'agit de répondre à ces questions : comment retrouver un projet, une vision, un sens à moyen et long termes ? Comment pouvoir encore espérer un monde meilleur, collectivement et individuellement ?

Dans ce contexte, notre syndicalisme doit rester lui-même, libre et indépendant, alliant idéal et pratique, négociation et action.

Quand, ces derniers temps, un responsable politique appelle à la jonction des forces politiques associatives et syndicales de résistance, c'est certes son droit mais ce n'est pas compatible avec nos valeurs et notre pratique.

Un syndicat s'adresse aux travailleurs, quels qu'ils soient, en activité ou non.

Un parti politique s'adresse aux citoyens, d'où une vision de l'intérêt général.

Historiquement, en France, ce débat a été tranché en 1906 avec la Charte d'Amiens, et il n'y a pas de raisons, selon nous, de ressusciter Jules Guesde.

Force Ouvrière continuera à négocier, concerter et agir, quand nécessaire, comme nous le ferons le 16 novembre.

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter

+ SUR LE SITE FORCE-OUVRIERE.FR

• **Données.** Comment faire des données de santé un outil de prévention ? force-ouvriere.fr/7104

• **International.** La campagne lancée par la CSI pour la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. force-ouvriere.fr/6640

• **CHSCT.** FO critique les moyens alloués au futur Comité social économique (CSE). force-ouvriere.fr/7328

En bref

SANTÉ

Le tiers payant pour tous sur la sellette

L'Assemblée nationale a voté le 28 octobre un amendement gouvernemental au projet de budget de la Sécurité sociale pour 2018, visant à supprimer l'obligation de généralisation du tiers payant. Celle-ci était prévue le 30 novembre, selon la loi Santé votée sous le précédent gouvernement. L'actuel gouvernement évoque désormais *« un tiers payant intégral généralisable »*, mais dépourvu de toute obligation.

LETTRE OUVERTE

Les retraités désespèrent de rencontrer M. Macron

Neuf organisations de retraités, dont l'UCR FO, viennent d'écrire leur quatrième lettre ouverte au président de la République, espérant être enfin reçues. *« Vos annonces d'une part, vos projets d'autre part sont autant d'attaques à l'égard des personnes retraitées »*, soit *« près de 25% de la population »*, indiquent ces organisations qui contestent notamment la hausse de la CSG *« à la charge des retraités »*.

CHÔMAGE

La création d'emplois de qualité n'est toujours pas là

La reprise économique *« n'est pas nécessairement synonyme de créations d'emplois de qualité »*, souligne FO. La France compte *« 67500 personnes de plus qu'il y a un an inscrites à Pôle emploi »*. Si le nombre de personnes en catégorie A *« diminue marginalement »*, le nombre de celles en activité réduite *« poursuit une progression inquiétante »*.

Les salariés des autoroutes interpellent leurs patrons sur la sécurité et les salaires

REVENDICATIONS Près de 200 salariés de sociétés d'autoroutes manifestaient le 26 octobre à Paris devant la chambre patronale (AFSA), à l'appel de trois syndicats dont FO. Ils demandent une amélioration de leurs conditions de sécurité et de salaires.

À l'appel de trois syndicats dont FO, près de 200 salariés de sociétés d'autoroutes se sont rassemblés le 26 octobre à Paris devant la chambre patronale (AFSA). Soutenus par la FEETS FO, ils s'inquiètent de leur insécurité croissante dans le cadre de leur travail sur les voies (réparations, balisage, interventions sur accidents…) du réseau des autoroutes concédées (près de 9000 km, 18000 salariés environ). *« En 2017, on compte déjà 130 accidents, matériels et corporels, dont un décès »*, indique Laurent Le Floch pour la FEETS FO.

© V. FORGERONT

Manifestation de salariés des sociétés d'autoroutes le 26 octobre à Paris, devant la chambre patronale, pour l'amélioration de la sécurité et les salaires.

Une prime pour des risques au quotidien

Les salariés demandent la création d'un groupe de travail technique, qui permettrait de concevoir – et d'installer ensuite dans les entreprises – des procédures de sécurité qui *« aillent au-delà de la norme minimale de sécurité SETRA »*, en vigueur actuellement. Les hommes en jaune, qui revendiquent un dispositif de cessation anticipée d'activité, *« supprimé il y a quelques années »*, demandent aussi une création ou la revalorisation de la prime *« sous circulation »* (travail sur des voies ouvertes à la circulation). *« Pour l'instant, quand cette prime existe, son montant varie selon les entreprises »*, explique Laurent Le Floch, regrettant que *« la branche professionnelle des autoroutes veuille renvoyer le traitement de ce dossier au niveau des entreprises »*.

VALÉRIE FORGERONT

FO mobilisée pour le maintien du site et de l'emploi de Tupperware

Le fabricant de boîtes hermétiques a annoncé le 19 octobre la fermeture en mars 2018 de son unique usine française, située à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire). Les 235 emplois sont menacés. La direction prétexte une surcapacité de production. FO, qui n'est pas implantée dans l'entreprise, revendique le maintien du site et de tous les emplois, et se dit prête à aider les salariés à empêcher la fermeture de l'usine. L'UD avait alerté en mars dernier des menaces qui pesaient sur le site. Elle dénonce un transfert de l'activité au Portugal ou en Grèce pour réduire les coûts de production afin de maintenir les bénéfices.

C. J.

Le gouvernement doit répondre au plus vite aux revendications des fonctionnaires

Les neuf organisations de fonctionnaires dont l'UIAFP FO ont annoncé, le 26 octobre, la programmation d'un *« rassemblement militant »* le 6 novembre à Paris devant le ministère de l'Action et des Comptes publics. Malgré la journée nationale de grève et de manifestations du 10 octobre, le gouvernement n'a toujours pas répondu aux revendications *« en matière de pouvoir d'achat, de garantie des engagements pris et d'emploi public »*. S'il ne le faisait pas avant le 6 novembre, les syndicats prévoyaient de boycotter ce même jour l'assemblée plénière du Conseil commun de la fonction publique, présidée par le ministre.

V. F.

© GILLES ROLLE/REA

Marlène Schiappa, chargée de l'égalité femmes-hommes, et **Bruno Le Maire**, minisre de l'Économie, sur le perron de l'Élysée.

Le triste sort réservé au Mage

ÉCONOMIES Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause nationale du quinquennat, le réseau Mage, constitué d'universitaires spécialisés dans l'étude des inégalités de genre dans le monde du travail, ne recevra aucune subvention de l'État en 2017.

En matière d'égalité professionnelle femmes-hommes, il y a les annonces du gouvernement et il y a la réalité. Malgré une inscription grande cause du quinquennat, 7,5 millions de crédits ont été rayés, en juillet 2017, du budget alloué au secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'enveloppe est passée de 29,8 millions d'euros à un peu plus de 22 millions.

Une diminution budgétaire qui touche en premier lieu les associations et dont vient de faire les frais le réseau Mage (Marché du travail et genre). Il vient de perdre sa modeste subvention de 8 000 euros annuels, qui jusqu'alors avait été renouvelée tous les ans quelle que soit la couleur politique du gouvernement. Un coup dur d'autant plus difficile à admettre que l'annonce de la suppression de la subvention 2017 intervient en fin d'année, alors que la plupart des activités et des sommes pour les réaliser ont déjà été engagées.

Une masse de connaissances

Créé en 1995, ce groupement de recherche européen, qui dépend du CNRS, étudie les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, organise des colloques internationaux, des journées d'étude, des débats, et publie la revue *Travail, genre et sociétés*.

« FO a dernièrement collaboré à la revue " Travail, genre et société ", explique Anne Baltazar, secrétaire confédérale. *Un certain nombre de membres du Mage siègent également au Conseil supérieur de l'Égalité professionnelle. Il ne faut pas que des outils comme ça disparaissent. »*

NADIA DJABALI

Le budget 2018 fait le bonheur des plus riches

FISCALITÉ Les députés ont adopté le 24 octobre le volet recettes du projet de loi de finances (PLF) pour 2018. Ils ont validé une baisse de recettes fiscales nettes de 406 millions d'euros.
La suppression de l'ISF ou la création du PFU de 30% prennent leur part dans ce recul programmé.

Par leur vote (365 voix pour, 172 contre et 24 abstentions) sur le volet recettes du PLF pour 2018, les députés ont validé les mesures phares du projet présenté par le gouvernement, lequel prévoit parallèlement pour 2018 un plan d'économies de 15 milliards d'euros, dont un effort de 7 milliards pour l'État. Parmi les mesures adoptées, la suppression de l'ISF (5 milliards d'euros de recettes en 2016). Il sera remplacé par l'IFI (impôt sur la fortune immobilière), assorti de mesures d'abattement (30 % sur la résidence principale, etc.) et écartant l'immobilier professionnel. L'État subira ainsi un manque à gagner de 3,2 milliards d'euros en 2018. Quelques biens – signes extérieurs de richesse – seront taxés davantage, mais cela n'apportera que 50 millions d'euros de recettes spplémentaires.

UN MANQUE À GAGNER DE 3,2 MILLIARDS D'EUROS EN 2018.

La hausse de la fiscalité sur le diesel impactera les plus modestes

Est validée aussi la création du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % sur les revenus du capital. La mesure induira un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros pour l'État en 2018. Le gouvernement parie que les ménages fortunés investiront dans les entreprises et cela sans disposition contraignante. La réforme visant à exonérer totalement 80 % des ménages de taxe d'habitation d'ici à 2020 est elle aussi adoptée. Pour les collectivités locales, la réforme induira un manque à gagner de 3 milliards d'euros en 2018. Si l'État promet une compensation, le bloc communal reste sceptique. Les députés ont aussi validé la hausse de la fiscalité du diesel. Cette mesure, qui pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages modestes, ainsi que la taxe carbone apporteront à l'État une recette supplémentaire de 3,7 milliards en 2018.

VALÉRIE FORGERONT

FOCUS

Pour l'OFCE, le manque à gagner est sous-évalué

Pour le ministre de l'Économie, les mesures IFI et PFU, qui induiront un manque à gagner de 4,5 milliards d'euros pour l'État, prendront part à un *« nouveau modèle fiscal qui récompense le risque »*. Selon l'OFCE, ce manque à gagner est sous-évalué. Les économistes le chiffrent à 6,5 milliards d'euros (dont 4 pour le PFU) et non 4,5 milliards. Par ailleurs, indique l'OFCE, le gain que les ménages retireront de ces deux mesures sera capté par une minorité. Plus précisément, 1% des ménages parmi les plus riches.

© SIMON LAMBERT / HAYTHAM-REA

Si 44% des offres d'emploi font l'objet de petites annonces, ces dernières n'aboutissent qu'à 15% des embauches.

Avoir des relations, le meilleur moyen pour se faire embaucher

ÉTUDE « Comment les employeurs recrutent-ils leurs salariés ? », tel est l'objet d'une étude publiée le 4 octobre par le ministère du Travail. Selon ce panorama, le réseau représente le premier canal de recrutement, tandis qu'Internet est mobilisé dans moins de la moitié des embauches.

Plus que les petites annonces ou les CV en ligne, ce sont les relations personnelles ou professionnelles de l'employeur qui aboutissent le plus souvent à une embauche. Elles sont à l'origine de 27 % des recrutements, selon la Dares.

Pour cette étude, la première du genre depuis 2005, le service statistique du ministère du Travail a interrogé 8 510 entreprises ayant recruté au moins une personne en CDI ou CDD de plus d'un mois entre septembre et novembre 2015. Seuls les nouveaux recrutements sont pris en compte.

Les candidatures spontanées, examinées dans près de sept recrutements sur dix, constituent le principal canal activé par le recruteur. Mais elles n'aboutissent qu'à une embauche sur cinq.

Un tiers des recruteurs font appel à des intermédiaires publics (Pôle emploi, missions locales…) et un autre tiers à des intermédiaires privés (écoles, intérim, centres de formation…). Ils permettent 28 % des embauches (11 % pour Pôle emploi, 7 % pour une école ou un centre de formation).

Si 44 % des offres d'emploi font l'objet de petites annonces, ces dernières n'aboutissent qu'à 15 % des embauches. L'efficacité des bases de CV est encore moins bonne. Consultées dans quatre recrutements sur dix, elles ne sont à l'origine que de 3 % des recrutements.

EXPÉRIENCE, COMPÉTENCES ET MOTIVATION SONT RECHERCHÉES.

Un entretien individuel dans 88% des embauches

En moyenne, un recruteur active 3,1 canaux pour une embauche. Mais la pratique diffère selon les caractéristiques de l'établissement et le profil du poste. D'autant que seulement un tiers des établissements dispose d'un service de ressources humaines. Ainsi, 20 % des TPE n'ont utilisé que le canal des relations pour recruter, contre 6 % des entreprises de plus de 200 salariés. Si les embauches en CDD courts aboutissent davantage grâce aux candidatures spontanées et au réseau, les recrutements en CDI sont plus fréquemment réalisés via des annonces et des bases de CV.

Et Internet dans tout ça ? La toile intervient dans moins d'un recrutement sur deux (45 %), pour diffuser des annonces et/ou consulter des CV en ligne. Elle est encore moins souvent activée pour la sélection : seuls 6 % des recruteurs disent se renseigner par Internet sur les candidats.

La sélection reste très traditionnelle : un CV est demandé dans 89 % des cas et une lettre de motivation dans 60 % des cas. L'entretien individuel est mis en place dans 88 % des embauches. La mise à l'essai est activée dans un quart des recrutements. Les critères les plus cités par le recruteur sont l'expérience, les compétences et la motivation. Enfin, dans près de trois recrutements sur dix, une seule candidature a été étudiée.

CLARISSE JOSSELIN

ZOOM

Quelles sont les entreprises qui recrutent ?

Selon l'enquête Offre d'emploi et recrutement (Ofer) de la Dares, en 2015, un tiers des embauches de plus d'un mois ont eu lieu dans des entreprises de moins de 9 salariés, et un autre tiers dans celles de 10 à 49 salariés. Les entreprises de 50 à 199 salariés ont représenté 18% des embauches et celles de plus de 200 salariés 17% des recrutements. Les CDI représentaient 47% des recrutements, contre 38% de CDD de plus de trois mois et 15% de CDD de un à trois mois. Quant aux secteurs d'activité concernés, le commerce, les transports et les activités financières et immobilières ont représenté près d'un tiers des embauches.

CE QUI CHANGE

Les régimes de retraite complémentaire des salariés du privé (Agirc pour tous les salariés et Arrco pour les cadres) n'ont pas été revalorisés au 1er novembre.

Les expulsions locatives sont suspendues à partir du 1er novembre 2017 jusqu'au 31 mars 2018, période dite de trêve hivernale, sauf s'il est prévu un relogement adapté pour le locataire et sa famille, ou si les locaux font l'objet d'un arrêté de péril.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

3e

C'est la place peu enviable qu'occupe la France au classement des pays européens qui ont vu leurs conditions de travail se dégrader le plus depuis 1995 selon une étude du CEET, le Centre d'études de l'emploi et du travail, publiée le 26 septembre dernier. Seules la Grèce, première, et l'Espagne ont fait mieux…

+ SUR LE SITE FORCE-OUVRIERE.FR

HONORAIRES MÉDICAUX
Retrouvez les tarifs qui servent de base au remboursement de vos frais de santé.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

JURIDIQUE

Accident du travail : pour qui dansait-il?

C'est à l'employeur de prouver que l'accident du travail n'a rien à voir avec la mission de son employé. La Cour de cassation vient de le rappeler clairement dans un récent arrêt (Cass. soc., 12-10-17, n°16-22481).

En mission en Chine en 2013, un employé d'un grand groupe glisse malencontreusement, à 3h du matin, en dansant dans une discothèque et se blesse à la main. L'incident est déclaré en accident du travail. L'employeur transmet, avec des réserves, à la CPAM, la Caisse primaire d'Assurance maladie, qui, après enquête, prend en charge l'accident *« au titre de la législation professionnelle »*. L'employeur engage alors un recours vain devant une juridiction de sécurité sociale. Il perd en appel en 2016 et n'obtient pas plus raison devant la Cour de cassation, le 12 octobre dernier.

1600
C'est le nombre d'entreprises privées françaises présentes en Chine en 2015, selon l'ambassade de France en Chine.

Cette mission, si vous l'acceptez…

En effet, la Cour de cassation a rappelé, s'appuyant sur l'article L.411-1 du code de la Sécurité sociale, que le salarié qui effectue une mission a droit à une protection contre les accidents *« pendant tout le temps de la mission qu'il accomplit pour son employeur, peu important que l'accident survienne à l'occasion d'un acte professionnel ou d'un acte de la vie courante, sauf la possibilité pour l'employeur ou la caisse de rapporter la preuve que le salarié avait interrompu sa mission pour un motif personnel »*. En l'espèce, l'employeur s'est contenté d'arguer que les faits étaient assez évidents : danser à 3h du matin n'entrait pas dans le cadre de la mission. Notant que l'indication, dans les réserves de l'employeur à la CPAM, que le salarié se serait rendu en discothèque *« de sa propre initiative »* ne résulte que d'une simple affirmation de sa part, la Cour de cassation souligne *« qu'aucun des éléments versés aux débats ne permet d'exclure que* [le salarié] *se serait rendu en discothèque pour les besoins de sa mission en Chine »*. À l'heure où des salariés se plient en quatre pour réussir, la Cour de cassation a d'ailleurs précisé que cette présence *« en ce lieu »* aurait pu avoir *« pour but, par exemple, d'accompagner des clients ou collaborateurs, ou de répondre à une invitation dans le cadre de sa mission »*.

MICHEL POURCELOT

EN PRATIQUE

« Par le fait ou à l'occasion »

L'article L. 411-1 du code de la Sécurité sociale considère qu'un accident du travail est *« quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise »*.

Agenda

Jeudi 16 novembre

MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE

La confédération FO appelle à une journée de mobilisation interprofessionnelle, avec grèves et manifestations, un appel commun avec la CGT notamment. Elle s'inscrit dans le cadre de la résolution du CCN qui, tout en soulignant l'importance du travail réalisé par la confédération durant la concertation sur les ordonnances réformant le Code du travail, qui a permis le maintien de certaines garanties et le blocage de plusieurs dispositions, revendique le retrait de celles qui constituent une véritable régression sociale et mettent en péril le syndicalisme confédéré. Cette mobilisation s'inscrit plus largement dans une situation qualifiée de grave car porteuse de risques pour les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, Assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites).

Vendredi 10 novembre
APPRENTISSAGE
Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, lance la concertation sur l'apprentissage.

Lundi 13 novembre
FORMATION SYNDICALE
Deux formations d'une semaine débutent, en lien avec les Instituts des sciences sociales et du travail. L'une, organisée par le secteur Emploi et Formation professionnelle à Strasbourg, sur l'économie du marché du travail et de l'emploi, l'autre, organisée par l'AFOC à Bourg-la-Reine, consacrée à l'approfondissement des connaissances juridiques dans le domaine du droit de la consommation.

Mercredi 15 novembre
AVIS DU CESE
Le Cese débattra en plénière d'un projet d'avis intitulé « Vers la démocratie culturelle ».

LA GRÈVE

Les sages-femmes, infirmiers et aides-soignants de la maternité du Nouvel Hôpital d'Orléans ont démarré une grève reconductible le 23 octobre à l'appel de plusieurs syndicats dont FO. Ils dénoncent une dégradation des conditions de travail à la suite de la mise en place d'un plan de restructuration entraînant de nombreuses coupes budgétaires. Ils revendiquent le rétablissement de la dizaine de postes supprimés au printemps dernier et le retour d'une équipe de remplaçants, pour faire face aux pics d'activité.

L'ACCORD

FO Métaux est signataire de l'accord trouvé le 5 octobre sur les salaires minima dans la branche de la récupération. FO revendiquait une augmentation de 2% sur l'ensemble de la grille. Les employeurs ont proposé une hausse de 1,1% applicable au 1er janvier 2018. Elle s'ajoute à l'augmentation de 0,8% déjà obtenue en avril 2017. FO Métaux a également obtenu l'adoption d'une clause de revoyure en mai 2018. Elle se félicite de cet accord, qui apporte une amélioration pour tous les salariés de la branche.

L'ALERTE

FO alerte les parlementaires sur l'avenir du Cerema. La FEETS FO demande aux élus de défendre le Cerema, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Créé en 2014, il est notamment au service des collectivités locales. Mais en trois ans, le Cerema a perdu 500 postes et son budget a reculé de 18 millions. Le gouvernement prévoit désormais de supprimer 105 postes par an et de diminuer la subvention de l'État de 6 millions par an d'ici à 2022.

À terre ou dans les airs il défend la santé de ses collègues PNC

PORTRAIT Chef de cabine chez Air France, spécialiste du syndrome aérotoxique (le risque de l'air toxique en cabine), Stéphane Pasqualini, 47 ans, est le monsieur santé du Syndicat national FO des personnels navigants commerciaux (SNPNC FO).

© F. BLANC

3 C'est le nombre de personnels navigants commerciaux qui sont morts du paludisme avant sa reconnaissance comme maladie professionnelle.

Corse habitant Marseille, titulaire d'un master 2 en histoire, Stéphane Pasqualini a enseigné sept ans dans des quartiers défavorisés. En 2000, changement de cap. Il passe des concours de la fonction publique et en réussit certains. C'est toutefois à un recrutement par Air France qu'il donne sa faveur. Il devient steward affecté aux vols sur les Caraïbes et l'océan Indien puis, après sept ans, il passe chef de cabine. Après un passage dans deux syndicats, il adhère à FO en 2010. *« Je souhaitais pouvoir défendre ce métier si particulier et méconnu au sein d'un vrai syndicat professionnel. »* Membre du CHSCT d'Air France, en 2014 il prend *« la défense des personnels des bases de province »* (Marseille, Nice, Toulouse). *« On combat la suppression de jours de congé, l'augmentation des cadences de travail, le non-paiement de l'intégralité des heures d'astreinte… »*

Une « low-costisation » des personnels

Plus largement, Stéphane Pasqualini travaille à *« faire reconnaître certaines pathologies en tant que maladies professionnelles. C'est difficile, notamment face aux compagnies qui pratiquent le dumping social et une " low-costisation " des PNC. La Sécurité sociale quant à elle ignore souvent les risques et les spécificités de notre métier aux rythmes de travail et horaires décalés ».* Les PNC peuvent se trouver *« dans des zones de guerre ou dans des secteurs touchés par des maladies telles que Ebola, chikungunya… Il aura fallu que trois PNC meurent du paludisme avant qu'il soit reconnu comme maladie professionnelle »*, indique le militant inquiet de certaines pathologies récurrentes chez les PNC, tels *« les troubles musculo-squelettiques ou encore une surreprésentation des cancers du sein chez les hôtesses… ».*

VALÉRIE FORGERONT

+ SUR LE SITE FORCE-OUVRIERE.FR

Congrès de la Fédération FO des Employés et Cadres

Le congrès de la Fédération FO des Employés et Cadres s'est tenu du 23 au 27 octobre à Lille, sous la présidence de Jean-Claude Mailly, secrétaire général.

Congrès de l'UD FO de l'Indre (36)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de l'Indre s'est tenu le 27 octobre à Déols, sous la présidence de Frédéric Souillot, secrétaire confédéral.

« Bienvenue dans le monde du travail »

« Qu'est-ce que le Ceta » est le thème du dernier épisode de la série « Bienvenue dans le monde du travail », que vous pouvez retrouver sur la chaîne Youtube de FO : www.youtube.com/LeMondeDuTravail

Retrouvez FO sur les réseaux sociaux

Sur Facebook (facebook.com/force.ouvriere.fr) ou Twitter (@force_ouvriere), l'actualité, les photographies et les vidéos de Force Ouvrière sont à partager.

Boutique Force Ouvrière

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : boutique-fo.fr

InFOgraphies

Les infographies réalisées par Force Ouvrière sont disponibles sur www.force-ouvriere.fr/infographie

FO HEBDO

Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55
Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr
Directeur de la publication : J.C. Mailly
Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier
Rédacteur en chef : D. Rousset
Révision : M.P. Hamon
Abonnements : 01 40 52 82 33
Création graphique et réalisation : Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)
Imprimé par RPN, Livry-Gargan
Commission paritaire : 0921 S 05818
ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** novembre 2017
Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.